ᐃᖃᓗᐃᑦ
Iqaluit

Ville d’Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Message d’intérêt public

Faites entendre votre voix au Conseil municipal

Le 8 mai 2026 – Iqaluit (Nunavut)

La Ville d’Iqaluit explique en plus de détail le rôle de conseiller municipal et ce à quoi les résidents peuvent s’attendre de ce poste.

Nous acceptons maintenant les candidatures pour le poste vacant de conseiller ou conseillère municipal(e) jusqu’au vendredi 22 mai 2026.

Devenir conseiller municipal vous offre l’occasion de contribuer à façonner l’avenir de notre collectivité. Les conseillers municipaux guident les décisions touchant Iqaluit dans l’ensemble et présentent des idées, des préoccupations et des occasions en appui au bien-être des résidents.

Aucune expérience au sein du gouvernement et aucun niveau de formation précis n’est requis pour siéger au Conseil. Des membres possédant une diversité de parcours apportent des perspectives pertinentes. L’expérience vécue, les connaissances communautaires et une volonté à écouter, apprendre et participer sont des attributs importants pour ce poste. Si vous avez le souci de votre communauté, votre voix sera précieuse au sein du Conseil.

Le Conseil travaille en équipe. Lors des réunions du Conseil, les membres offrent différentes perspectives, tiennent des discussions ouvertes et prennent des décisions collectives. Si les conversations peuvent être animées, les conseillers municipaux se traitent avec respect, se concentrent sur les enjeux et appuient les décisions du Conseil une fois qu’elles sont prises.

Responsabilités du poste :

- Assister aux réunions ordinaires du Conseil et aux réunions de comités
- Passer en revue les informations avant les réunions afin d’être au courant des enjeux
- Prendre des décisions réfléchies et équitables qui tiennent compte des besoins de l’ensemble de la collectivité
- Respecter la confidentialité, s’il y a lieu
- Éviter le conflit entre ses intérêts personnels et ses responsabilités publiques

Ville d’Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Les conseillers municipaux doivent aussi écouter les résidents, rester informés sur les enjeux de la collectivité et contribuer à maintenir un environnement respectueux et constructif, tant lors des réunions qu’en public.

Il s’agit d’un poste à temps partiel qui exige de la préparation, de la participation et un intérêt sincère pour la collectivité.

La personne retenue par le Conseil sera nommée pour la durée restante du mandat actuel qui prend fin en octobre 2027.

Pour postuler
Les candidats et candidates doivent remplir une trousse de candidature. La trousse est disponible :

- Par courriel : CityClerk@iqaluit.ca
- En personne : Édifice de l’Hôtel de ville, nº 1085 – Réception du côté « A »

Date limite pour postuler
Les candidatures doivent être soumises au bureau de la secrétaire municipale avant le vendredi 22 mai 2026 à 16 h 30.
Les candidatures peuvent être soumises :

- Par courriel : CityClerk@iqaluit.ca
- En personne : Édifice de l’Hôtel de ville, nº 1085 – Réception du côté « A »

Processus de sélection
Le Conseil municipal passera en revue les candidatures soumises et tiendra un vote à la réunion du mardi 23 juin 2026. Les candidats pourront assister à la séance en personne ou visionner la diffusion en direct.
La personne retenue sera avisée le mercredi 24 juin 2026.

###

Nous encourageons les résidents intéressés à en savoir plus ou à soumettre leur candidature à communiquer avec :

Élections Nunavut
1-800-267-4394
info@elections.nu.ca

Ville d’Iqaluit
1085, rue Mivvik, bureau 100
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0

Brianna Longworth
Secrétaire municipale
867-979-5634
CityClerk@iqaluit.ca

Pour les demandes des médias, veuillez communiquer avec :

Geoff Byrne
Gestionnaire des communications et du service à la clientèle
Ville d’Iqaluit
g.byrne@iqaluit.ca